

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3793)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS7

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par les mots :

« et l'accès aux aides pour celles qui souhaiteraient poursuivre leur grossesse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que le rapport envisagé par cet article 2 *ter* soit complet, il serait intéressant d'y inclure aussi une évaluation sur l'accompagnement effectif des femmes qui souhaiteraient - après réflexion - poursuivre leur grossesse, c'est pourquoi cet amendement vous propose de rajouter cette donnée dans le rapport.

Tel est le sens de cet amendement.